

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2023-124 – Lot 6 534 242 – 2582, chemin Bellerive

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 février 2024 :

2023-124 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une marge latérale minimale de 2 mètres alors que la réglementation en vigueur exige à la fois une marge de 2 mètres et 4 mètres selon les grilles des spécifications IDR-171 et A-131 qui s'appliquent à cette propriété.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 7 février 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.a-19.1).

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Web de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville ainsi qu'à la salle du Conseil le 22 janvier 2024.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim